



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE



afm-UKV SOLIDARITE- TRAVAIL –PROGRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 ET 5 AVRIL 2025 – BOMA

DÉCISION N° 11/2025 PORTANT MODIFICATION DES ARTICLES DES STATUTS DE L'AFM-UKV

L'Assemblée Générale de l'AFM-UKV, tenue à Boma les 4 et 5 avril 2025, conformément aux statuts et règlements de l'association, et après examen des propositions de modifications, adopte la résolution suivante :

Article 1 : Adoption des modifications statutaires

L'Assemblée Générale approuve les modifications apportées aux articles suivants des statuts de l'AFM-UKV :

- Article 26 :
Alinéa 12
Il se constitue un cabinet pour lui permettre d'assurer ses fonctions de façon aisée

- Article 20 : [Ancienne formulation]
Le conseil de sages se choisit un président et un rapporteur pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois
→ [Nouvelle formulation] **Le conseil de sages se choisit un président, un vice-président, un rapporteur et un rapporteur adjoint pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois**

Article 2 : Objectifs des modifications

Les modifications apportées visent à :

- Adapter les statuts aux réalités actuelles et aux besoins de l'association,
- Renforcer la gouvernance et l'inclusivité au sein de l'AFM-UKV,
- Clarifier les missions et les responsabilités des organes statutaires,
- Améliorer la gestion et l'organisation des activités de l'association.

Article 3 : Entrée en vigueur

Les nouvelles dispositions des statuts entrent en vigueur immédiatement après leur adoption par l'Assemblée Générale.

Article 4 : Exécution de la résolution

Le Comité Directeur est chargé de veiller à l'application des modifications statutaires et à leur communication auprès de tous les membres de l'AFM-UKV.

Fait à Boma, le 5 avril 2025





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PRESIDENT Joseph KASA VUBU
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE DE MEDECINE



La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption et sera publiée pour information et application.

Fait à Boma, le 5 avril 2025
Pour l'Assemblée Générale,

Le Président Dr Josué Ronald TSUKA

Le rapporteur Dr Benedicte MASIALA

Le rapporteur adjoint Dr Éric KIMBUENDE

